

LA TERREUR COMME MODE DE GOUVERNEMENT
(AU COURS DES GUERRES CIVILES DU I^{ER} SIÈCLE A.C.)

FRANÇOIS HINARD

À regarder la bibliographie sur les dernières décennies de la République on s'aperçoit que, si les troubles y sont souvent décrits et expliqués en détail, on ne s'est guère intéressé à la question de la terreur organisée¹. Et pourtant il me semble bien que le processus révolutionnaire repose sur une déstabilisation systématique, politique, sociale et économique, qui permet d'établir un socle sur lequel appuyer la construction nouvelle, présentée naturellement comme le rétablissement de l'ordre². Et pourtant Rome a connu quelques moments, dans l'histoire tragique des guerres civiles du I^{er} siècle a. C., où les épurations ont en effet pris une allure de moyen de pression non seulement sur l'aristocratie elle-même contre qui elles s'exerçaient de façon privilégiée, sinon exclusive, mais bien plutôt sur l'ensemble du peuple romain, cette pression prenant la forme d'une terreur organisée. Et il me semble que l'histoire de cette période fournit deux exemples clairs d'un tel régime de terreur destiné à instaurer un nouvel ordre: il s'agit en premier lieu du *Cinnanum tempus* (qui ne s'achève évidemment pas à la mort de Cinna, mais à la victoire de Sylla en novembre 82); le second est celui du triumvirat, au moins de 43 à 36.

Il n'est donc absolument pas question pour moi de revenir sur chacune des épurations consécutives aux victoires de guerre civile, parce que certaines ne me paraissent pas relever de la terreur *organisée* que j'essaie de débusquer dans le récit de ces événements dramatiques: à compter les arbres, on finit par ne plus voir la forêt. C'est ainsi que je passerai sous silence la proscription mise en œuvre par Sylla, par exemple, qui me paraît relever d'une autre logique dans laquelle le peuple n'était pas directement concerné, sinon pour prêter lui-même la main à l'épuration, comme dans le supplice de Gratidianus et de quelques autres³. Et si je me propose de m'arrêter

¹ À l'exception de Z. YAVETZ [1969], notamment chapitre 5, pp. 83-103, qui parle des difficultés de la vie en Italie au moment du second triumvirat, mais sans jamais évoquer la terreur. De son côté, A. KNEPPE [1994], dont le livre qui porte sur les I^{er} et II^e siècles p. C., ne consacre que quelques lignes à la peur des guerres civiles (p. 72).

² On lira, là-dessus, C. NICOLET [1980] repris dans [1982].

³ Sur cette question, je renverrai à F. HINARD [1984].

sur la seconde proscription, je ne ferai certainement pas entrer en ligne de compte tel et tel événement, les *arae Perusinae* par exemple, qui n'ont été en eux-mêmes que des épisodes à retentissement limité à l'intérieur d'un système autonome.

Je ne me prononcerai pas non plus sur le nombre des victimes, à l'occasion de ces périodes de terreur, à la fois parce que les sources ne permettent pas de se faire une idée assez précise, parce que l'amorce d'une comparaison entre les différentes épurations est un exercice périlleux, mais surtout parce qu'en définitive, ce qui compte, ce n'est pas le nombre de victimes, c'est leur statut mis en rapport avec les violences qui leur ont été infligées: comme l'a très bien relevé Andrew Lintott, pour les Anciens, la cruauté réside davantage dans la négation de la *dignitas* par une humiliation déshonorante que dans le supplice physique⁴.

* * *

Pour en venir au cœur de mon sujet, je dirai que le premier moment le plus significatif de l'emploi de la terreur comme mode de gouvernement me paraît avoir été le retour à Rome de Cinna et de Marius à la fin de l'année 87⁵. Et je voudrais montrer qu'un certain nombre de faits ont préalablement contribué à l'exaspération de la tension et préparé le climat de terreur.

Le premier d'entre ces faits tient à la stratégie élaborée et mise en œuvre par Marius pour s'emparer de la ville: selon Appien⁶, il s'était chargé du blocus fluvial et maritime, d'abord en dressant des barrages et des ponts sur le Tibre, puis en prenant Ostie qu'il pilla. À la suite de quoi, il s'empara des cités du Latium dans lesquelles était stocké du grain en prévision de potentielles difficultés d'approvisionnement: il s'agit d'Antium, d'Aricie, de Lanuvium, entre autres⁷. La terreur régnait donc sur le Latium tout entier. On ne sait pas précisément quelles répercussions effectives ce blocus avait eues sur la disponibilité de grain, mais il est certain que la crainte de la disette devait être très forte dans une période où l'approvisionnement était déjà au cœur des préoccupations des Romains⁸ et, selon Appien⁹, la pénurie était assez sensible pour faire craindre au Sénat une réaction violente de la population et le pousser à négocier avec Cinna.

⁴ A.W. LINTOTT [1992], résumant sa propre analyse parue dans son livre célèbre (A.W. LINTOTT [1968], chapitre III: *Cruelty*, pp. 35-51) explique que l'intensité de la cruauté se mesure à la *dignitas* de l'individu qui en est la victime.

⁵ H. BENNETT [1923] conjecture, en s'appuyant sur Plut., *Mar.* 45, que ce fut en novembre (p. 36).

⁶ *BC I*, 307-308.

⁷ Liu., *Per.* 80; Orose V, 19, 19, ne parle que d'Antium et d'Aricie; Appien *BC I*, 313, indique qu'il y eut d'autres cités concernées: *καὶ ἄλλας πόλεις*.

⁸ Sur cette question on verra C. VIRLOUVET [1985], notamment pp. 14-15.

⁹ *BC I*, 316 parle de *σφοδεύειν*.

Le second des faits qui firent monter l'angoisse est le caractère aberrant de comportements régis en temps normal par la *fides*. Il y a d'abord, évidemment, les changements de camp: des troupes ont été débauchées, notamment par Cinna après le vote de déchéance pris contre lui par le Sénat: il réussit à corrompre tribuns et centurions et fit probablement des promesses aux hommes de troupe de l'armée de Nola¹⁰ et leur fit prêter un nouveau serment¹¹ probablement plutôt de fidélité à sa personne que le serment militaire¹². De même, l'attitude passablement ambiguë de Pompeius Strabo lors du siège de Rome avait de quoi inquiéter puisqu'il semblait prêt à se vendre au parti qui lui garantirait un deuxième consulat pour l'année suivante¹³. Le fait que Sertorius ait été proche de lui, pour avoir servi auparavant sous ses ordres, n'était d'ailleurs pas pour rassurer¹⁴ et le fait que 800 de ses hommes l'aient abandonné pour rejoindre Sertorius ne plaidait guère en sa faveur. À cela s'ajoute qu'on le soupçonnait fort d'avoir été à l'origine de la mutinerie qui avait coûté la vie au proconsul qui devait lui succéder, Q. Pompeius Rufus, le jour même de sa prise de commandement. Et on ne peut expliquer le déchaînement de la passion populaire qui se produisit au moment de ses obsèques et la joie mauvaise des habitants de Rome si on ne se souvient pas qu'il avait bafoué toutes les règles du comportement aristocratique: son corps fut sorti de sa litière et maltraité par les *Suburani* qui auraient empêché la sépulture si le Sénat n'avait réagi avec vigueur pour arracher sa dépouille et lui rendre les honneurs funèbres¹⁵.

Cette incertitude sur les valeurs traditionnelles qui fondaient le fonctionnement de la société romaine se doublait d'inquiétudes beaucoup plus grandes. La première concernait les accords conclus avec les vieux et les plus irréductibles ennemis de Rome. On se souvient sans doute que, devant la menace constituée par la coalition des forces de Cinna, de Marius, de Sertorius et de Cn. Papirius Carbo (avec C. Milonius qui commandait une cavalerie)¹⁶, les consuls demandèrent à Q. Caecilius Metellus Pius qui menait encore des opérations résiduelles de la Guerre Sociale en Campanie et dans le Samnium de conclure la paix avec les Samnites et les Marse et de venir au plus tôt renforcer la défense de la Ville. Mais les conditions posées par les ennemis étaient telles qu'elles parurent inacceptables: ils exigeaient la citoyenneté pour eux et ceux qui s'étaient réfugiés auprès d'eux, ne restitue-

¹⁰ Vell. II, 20, 4; cf Plut., *Sert.* 4, 9; App., *BC I*, 298 (qui place cette armée à Capoue).

¹¹ App. & Vell. *citt.*

¹² Selon E. GABBA dans son commentaire à App. *cit.*

¹³ Liu., *Per.* 79, 3; Vell. II, 21, 2-3; Gran. Lic. 35, 13-15.

¹⁴ On verra en dernier lieu, sur ce sujet T.P. HILLMAN [1997].

¹⁵ Vell. II, 21, 3; Plut., *Pomp.* 1, 2; Gran. Lic. 22-23 FL; Obseq. 55.

¹⁶ Pour tous ces personnages on trouvera les références dans MRR s. a. 87.

raient aucune part du butin, conserveraient transfuges et prisonniers et voulaient que les Romains leur livrent leurs propres transfuges et prisonniers. En d'autres termes, cela revenait à une capitulation que Metellus ne put accepter. Et il quitta donc le terrain des opérations sans avoir conclu; or Cinna (Marius écrit Appien, mais on peut penser que c'est un gauchissement des faits) délégua C. Flavius Fimbria qui traita avec les ennemis aux conditions qu'ils avaient posées et les troupes insurgées rejoignirent donc celles du consul déchu¹⁷. Il est facile d'imaginer la terreur que pouvaient inspirer aux habitants de Rome, qui déjà craignaient la disette et qui ne savaient plus à qui se fier, le développement d'une épidémie qui avait décimé les légions qui s'étaient affrontées sous les murailles de la Ville¹⁸, la perspective d'être assiégés par ces redoutables Marses et Samnites qui avaient juré la destruction de leur ville.

Le comble fut atteint avec l'appel à la révolte des esclaves. Cinna avait essayé antérieurement, sans résultat, de les mobiliser avant de quitter Rome et d'être déchu¹⁹; cette fois, il envoya des hérauts autour des murailles pour promettre l'affranchissement à ceux qui rallieraient son camp et, si on doit en croire Appien, il fut entendu par de très nombreux esclaves²⁰. La terreur était à son paroxysme avec la libération des esclaves: chacun désormais était à la merci d'une trahison au sein même de son cercle familial, et ce quel que fût son statut. C'était bien l'ensemble des règles qui assuraient le fonctionnement de la société qui étaient bouleversées et tout pouvait se produire.

On conviendra que les conditions étaient remplies pour terroriser l'ensemble de la population de Rome et du Latium et pour lui donner à craindre le pire. Et le pire était encore à venir.

En effet les Romains furent alors les témoins d'atrocités qu'ils n'avaient point connues précédemment (mais qui devaient se renouveler). On ne saurait sous-estimer l'impression que dut leur faire l'exhibition sur les rostres de la tête de leur consul, Cn. Octavius, qui passait pour le meilleur des hommes. C'était la première fois qu'un titulaire de l'*imperium* consulaire était ainsi décapité alors qu'il était dans la tenue de sa fonction et entouré par les insignes du pouvoir suprême; et pour mettre un comble à l'horreur, on avait exposé sa tête sur les rostres, dont on rappellera qu'ils étaient la tribune où siégeaient les magistrats habilités à *agere cum populo* et que cette tribune était donc un *templum*: à l'horreur absolue s'ajoutait une souillure irrémédiable²¹.

¹⁷ Sur tous ces faits on se reportera au commentaire d'E. GABBA à App., *BC I*, 309-310.

¹⁸ Oros. 5, 17, 18 donne des chiffres impressionnants dont on ne sait ce qu'ils peuvent valoir: 11 000 morts dans le camp de Pompée, 6 000 dans les troupes d'Octavius.

¹⁹ App., *BC I*, 293.

²⁰ App. *BC I*, 316; Flor. II, 9, 11; cf. *uir. ill.* 69, 2. Voir K.R. BRADLEY [1998 (1989)], p. 90.

²¹ Dio frgt 102, 9.

D'autres têtes furent posées à côté de celle du consul. Mais je me garderai de faire une nouvelle fois la liste, bien connue, des victimes: celles dont nous avons conservé le nom sont les plus illustres, mais il y en eut probablement davantage. Peu importe, en l'occurrence, le nombre n'ajoutait plus guère à l'horreur. En revanche, il est deux victimes désignées qui échappèrent au supplice, mais dont la mort me paraît significative d'une résistance aristocratique à la terreur organisée par les vainqueurs et qu'elle soulignait donc négativement. J'ai eu l'occasion de développer un peu plus longuement que je ne le ferai ici l'histoire du suicide de Catulus et de Merula²²: j'en reprendrai rapidement les éléments. Q. Lutatius Catulus jouissait à Rome, dans ce début des années 80, du statut de sauveur de Rome, au même titre que Marius avant l'interdiction de l'eau et du feu qui l'avait frappé en 88. Il n'était donc pas question de le faire égorger comme les autres personnages dont les vainqueurs souhaitaient la disparition. On ne sait rien de précis des raisons pour lesquelles il leur était souhaitable de se débarrasser d'un homme de cette stature et on est donc bien obligé d'admettre que c'était parce que sa gloire faisait ombrage à celle de Marius. Quoi qu'il en fût, lorsque Catulus eut acquis la conviction que Marius ne lui apporterait pas son soutien, mais qu'au contraire il souhaitait sa mort, il se suicida en s'empoisonnant des vapeurs dégagées par le feu qu'il avait fait allumer le long des parois du *cubiculum* qu'il venait de faire chauler afin d'y faire peindre une fresque. J'ai dit, ailleurs, qu'il me semblait que cette mort était une vraie «belle mort», dans la mesure où elle préservait l'intégrité du corps et en ce qu'elle était une affirmation de son attachement aux valeurs culturelles de l'aristocratie démontrée par les décors que son fils homonyme fit peindre dans ledit *cubiculum*²³. Le cas de L. Cornelius Merula est encore plus intéressant. Il avait été élu comme consul suffect en remplacement de Cinna, mais quand celui-ci eut réclamé qu'on le restitue dans ses droits, il se démit d'un pouvoir qui n'était guère fait pour lui: il était, je le rappelle, *flamen Dialis* et Cinna voulait sa mort en raison de ce qu'il considérait comme une usurpation de son pouvoir²⁴. Mais comme on ne pouvait pas non plus saigner un flamine de Jupiter comme une victime «ordinaire» on lui intenta, à lui aussi, un procès. Il monta au Capitole, ôta le bonnet dont il était couvert en signe de résignation de sa charge sacerdotale, s'ouvrit les veines et arrosa de son sang l'autel du dieu²⁵. Voilà donc le titulai-

²² F. HINARD [à paraître en 2006].

²³ Pour le détail il faut voir l'interprétation de G. SAURON [1999].

²⁴ App. *BC* I, 341. Sur les questions juridiques liées à la déchéance du consulat de Cinna et à sa restitution, v. R.A. BAUMAN [1973].

²⁵ Vell. Pat. 2, 22, 2: *...incisis uenis superfusoque altaribus sanguine...*; Val. Max. 9, 12, 5: *...sacerdotisque sui sanguine uetustissimi foci maderunt*; Flor. 2, 9, 16: *Merula flamen Dialis in Capitolio Iovis ipsius oculos uenarum cruore respersit*.

re d'un des plus hauts sacerdoces qui, au moment de mourir, a commis un sacrilège inexpiable qui ne peut être compris que comme une *exsecratio*. Nous sommes bien loin d'un suicide pour échapper à un procès.

On ne doit pas sous-estimer l'impact de cette mort spectaculaire du titulaire d'un des plus vénérables sacerdoces de l'État romain, se chargeant avec ses descendants d'une malédiction éternelle pour entraîner avec lui les responsables de sa mort. Et on a toutes les raisons de croire qu'en effet les vainqueurs furent effrayés par cette *exsecratio* qui avait pris les allures d'une *deuotio*²⁶ ce dont témoigne le fait que Merula soit resté, dans la mémoire de ses concitoyens, comme *optime de re publica meritum*²⁷.

On ne comprendrait pas la très forte impression que firent ces événements sur les habitants de la ville de Rome si on ne tenait pas compte de la solidarité profonde qui unissait le *populus* à son élite. K.-J. Hölkeskamp a, en plusieurs occasions²⁸, insisté sur l'importance de la mémoire collective alimentée par les temples, les monuments triomphaux et les cérémonies qui s'y déroulaient régulièrement, mémoire qui constituait le ciment d'une solidarité collective fondée sur des valeurs communes. En d'autres termes, le peuple de Rome avait fait siennes les valeurs de l'aristocratie dominante (*auctoritas, honor, mos maiorum*) et il ne pouvait voir dans l'indifférence ses grands hommes massacrés comme des bêtes de sacrifice.

Quoi qu'il en soit, il semble que cette période de terreur intense ait connu, assez vite, un relatif apaisement. Et curieusement l'annonce de cet apaisement a été un nouveau massacre, celui des esclaves préposés aux exécutions sommaires. Il est bien difficile de faire la lumière sur ce qui se passa dans Rome au moment où Cinna et Marius firent leur entrée dans la Ville, mais il ne semble pas faire de doute que les pires atrocités furent le fait de ces esclaves enrôlés par Cinna et Marius et que les sources appellent *Bardyaei* (appellation qu'il faut sans doute comprendre comme «les godillots à clous²⁹»): ils se livrèrent à un certain nombre d'exactions, en dehors même des ordres qui leur avaient été donnés d'exécuter les personnages visés par l'épuration, ce qui signifie qu'un certain nombre d'entre eux ont pu se retourner contre leur ancien maître³⁰: on ne peut en dire davantage, sinon que ces exactions ont été assez graves pour que Sertorius, sur ordre de Cinna³¹,

²⁶ B. LIOU-GILLE [1999].

²⁷ Vell. 2, 22, 2.

²⁸ Et tout récemment grâce à une republication de ses articles: K.-J. HÖLKESKAMP [2004].

²⁹ Sur l'origine de ce nom u. H. BENNETT [1923], p. 23.

³⁰ App. BC I, 343.

³¹ En qualité de consul, sans aucun doute. Toutefois on ne peut pas suivre la tradition (représentée par Plutarque, *Mar.* 44, 9-10) qui fait de cette exécution des Bardyaei un épisode d'une lutte entre Marius et Cinna: C. CORBELLINI [1976].

organise une «nuit des longs-couteaux»; il fit encercler leur campement et les extermina jusqu'au dernier avant même qu'ils aient eu le temps de se saisir de leurs armes.

Le retour à une situation plus normale s'était donc fait par des moyens expéditifs qui laissaient à penser que les hommes qui s'étaient emparé du pouvoir se donneraient les moyens de s'y maintenir. Un autre signe d'apaisement relatif se trouve probablement dans la monnaie de 86 émise par M. Fannius et L. Critonius, édiles de la plèbe et qui évoque des distributions frumentaires³². À l'évidence les magistrats avaient le contrôle sur les stocks de grain saisis et le faisaient savoir. Mais si les conditions sociales et économiques s'étaient indiscutablement améliorées³³, les conditions politiques restèrent celles d'une *dominatio* insupportable³⁴: la façon dont lui-même et ses amis ont monopolisé le pouvoir pendant ces années disent assez le cas que Cinna et ses partisans faisaient des comices électoraux³⁵, de même qu'après sa mort, la nomination de L. Cornelius Scipio Asiaticus et de C. Norbanus, puis du jeune Marius et de Cn. Papirius Carbo comme consuls en 83-82 pour fédérer les énergies en vue de résister à Sylla³⁶. Certes on ne trouve pas d'autres innovations scandaleuses dans la pratique du pouvoir, mais de là à la justifier en affirmant qu'elle reposait sur «la conciliation, la persuasion et le fonctionnement normal des organes de l'État»³⁷, il y a un pas qu'il serait périlleux de franchir.

Et, avant dévoquer le massacre perpétré en 82, je voudrais attirer l'attention sur deux composantes de la terreur: les Romains ont dû éprouver le sentiment que quelque chose de particulièrement grave s'était passé dans le domaine religieux et qu'ils n'étaient pas au bout de leurs peines lorsqu'ils virent, en 83, après un tremblement de terre dont les dégâts furent, paraît-il, considérables³⁸, le Capitole pris dans un incendie qui détruisit et le temple de Jupiter et le *Tabularium*, autrement dit, toute l'*area Capitolina*³⁹. À cela on ajoutera un fait que l'historiographie contemporaine a tendance à négliger et qui, cependant, a été probablement à l'origine de bien des angoisses

³² RRC n° 351.

³³ C.M. BULST [1964].

³⁴ Je renverrai là-dessus à H. BENNETT [1923], p. 63.

³⁵ L'abréviateur de Tite-Live fait état d'une *nominatio* de Cinna et de Carbo pour un *biennium*: *...a se ipsis cons. per biennium creati...* (*Per.* 83; cf App., *BC I*, 353).

³⁶ E. BADIAN [1962], ici pp. 230-231.

³⁷ Comme le fait bravement M. LOVANO [2002], notamment p. 138. Sans aller jusqu'à cet extrême, on constate que la vulgate concernant cette période est que c'est l'historiographie syllanienne qui a délibérément noirci la période de la domination de Cinna: par exemple K. CHRIST [1979], pp. 191-193. Une vision plus équilibrée se trouve chez B. FRIER [1971] et chez P.A. BRUNT [1988], pp. 460-462.

³⁸ App., *BC I*, 377.

³⁹ Liu., *Per.* 98, 5; App., *BC* 378.

dans ces dernières décennies de la République: le sacrilège commis par l'érudite Q. Valerius Soranus, sans doute *tr. pl.* en 82, qui révéla le *nomen* secret de Rome, jusqu'alors jalousement caché, qui rendait la Ville sujette à une *euocatio* de la part de ses ennemis⁴⁰. À un moment où les Samnites étaient à nouveau mobilisés pour résister à Sylla, c'était bien là un sujet d'angoisse.

J'en viens maintenant au massacre de 82: sur l'ordre de Marius le jeune, des personnages éminents furent purement et simplement assassinés. Sur les quatre noms de victimes qui nous sont parvenus, trois sont ceux de «loyalistes» proches des consuls⁴¹. L. Domitius était apparenté à Cn. Ahenobarbus promagistrat en Afrique, C. Papirius Carbo Aruina était cousin du consul et Q. Mucius Scaeuola, *Pontifex Maximus*, était un *adfinis* de Marius, l'autre consul. C'était donc tout autre chose qu'un massacre indifférencié qu'avait ordonné Marius. C'est bien la caractéristique d'une mesure terroriste que de s'en prendre à ses proches pour témoigner de la détermination qu'on a d'empêcher toute défection⁴².

Pour en terminer avec l'évocation de la dernière partie de cette période, je citerai simplement Plutarque qui, dans la *Vie de Pompée*, a écrit: «Telle fut la fin de Cinna. Carbo lui succéda à la direction des affaires, qu'il prit en mains, et apparut comme un tyran plus stupide encore que le précédent. Le retour de Sylla combla les vœux de la plupart des Romains qui, en raison des maux présents, considéraient même un changement de maître comme un grand bien. Les malheurs de la Ville l'avaient amenée à désespérer de la liberté et à ne souhaiter qu'une servitude plus supportable». À l'évidence, le régime de terreur organisée avait, dans l'esprit de ce grec, pour conséquence, sinon pour fin, de rendre tolérable au peuple romain l'adoption d'un régime monarchique.

* * *

Les Romains ont connu une autre période pendant laquelle la terreur a été organisée pour fonder un pouvoir qui n'avait aucune légitimité: je veux parler du second Triumvirat et de la proscription qu'il a mise en œuvre. Il me semble que les conditions d'une terreur organisée étaient remplies, avec

⁴⁰ G. BRIZZI [1997], p. 341. Le parti qu'Auguste sut tirer de cette faute originelle est essentiel pour comprendre le processus de l'instauration de sa monarchie: *ibid.* pp. 439-440.

⁴¹ La quatrième était P. Antistius, beau-père de Pompée. Il est très significatif d'une certaine dérive que M. Lovano, cité note précédente, ne souffle mot de ce massacre précisément parce qu'il est intervenu après la mort de Cinna. Mais il passe aussi sous silence l'attentat que Fimbria avait organisé contre le *Pontifex Maximus*, en 86, vraisemblablement sur ordre de Cinna (les références sont dans G.J. SZEMLER [1972], p. 124, n° 30 et les liens avec Marius sont détaillés par E.S. GRUEN [1968], p. 235).

⁴² E. BADIAN [1962], p. 231, suivi par E.S. GRUEN [1968], pp. 250-251; F. HINARD [1985], pp. 124-125.

ces différences, toutefois que l'Italie entière a été plongée dans la guerre civile depuis l'assassinat de César et que c'est donc elle toute entière qui subit ce régime.

Déjà, à la fin de l'année 44, Antoine et le jeune César s'étaient constitué des forces armées considérables⁴³ alors que la disette commençait à menacer⁴⁴. Bien que les sources anciennes soient muettes sur cette question de l'approvisionnement, il y a tout lieu de penser que les choses ne s'arrangèrent pas l'année suivante, en raison de la reprise des opérations de guerre civile; mais surtout, parce que Sex. Pompée avait été condamné, en août, *e lege Pediana*, sous le fallacieux prétexte qu'il aurait participé à l'assassinat de César⁴⁵ et que cette condamnation s'était doublée d'une proscription en novembre⁴⁶: il organisa un véritable blocus de l'Italie⁴⁷ dont témoigne le fait qu'il avait réussi à faire placarder dans toutes les villes de la péninsule, Rome comprise, un avis promettant à ceux qui sauveraient un proscrit le double de la récompense qu'avaient fixée les Triumvirs pour la tête de chacun d'eux⁴⁸.

À cette situation d'angoisse préluant à la disette s'ajoutait le fait que, pour la première fois, l'armée était devenue un élément autonome de la politique romaine dans laquelle elle intervint de façon décisive. C. Nicolet a insisté, à juste titre, sur le fait que toutes les composantes de cette armée, les vétérans à peine démobilisés qui attendaient des distributions de terres, les cadres moyens, les troupes qui devaient partir pour l'Orient, se demandaient ce qu'elles allaient devenir et craignaient que leur situation s'aggrave si les héritiers de César se divisaient⁴⁹. Un signe fort de cette situation se trouve dans la délégation des troupes du jeune César qui, au début de l'été 43, se rendit à Rome afin d'obtenir le consulat pour son chef, et la marche sur la Ville qui s'ensuivit et qui provoqua une panique générale⁵⁰; mais on notera aussi la pression permanente qu'exercèrent ces troupes sur leurs chefs afin d'aboutir à une réconciliation⁵¹. Désormais, il semblait bien que c'était la soldatesque qui non seulement rançonnait l'Italie pour assurer sa subsistance et la ravageait dans ses mouvements⁵², mais qui orientait la politique de l'État.

⁴³ Dont les chiffres précis sont récapitulés par P.A. BRUNT [1971], pp. 480-488.

⁴⁴ Cic., *Att.* XIV, 3, 1, 3-4; cf. C. VIRLOUVET [1985], pp. 16-17. Déjà dans les décennies précédentes, les Romains avaient eu à déplorer la rareté des céréales et, dans certains cas, avaient soupçonné le pouvoir de l'organiser: T. LOPOZKO [1979].

⁴⁵ Dio 46, 48, 3-4.

⁴⁶ F. HINARD [1985], pp. 505-506.

⁴⁷ Oros. V, 18, 19.

⁴⁸ Dio 47, 12, 3; App., *BC* IV, 151.

⁴⁹ C. NICOLET [1976].

⁵⁰ App. *BC* III, 367-369.

⁵¹ Sur ces questions on verra H. BOTERMANN [1968].

⁵² Sur tous ces questions, on consultera M. VOLPONI [1975].

En tout état de cause, on savait bien à Rome et en Italie qu'on était à nouveau dans la guerre civile: en janvier 43, les sénateurs avaient revêtu la tenue militaire⁵³; et en effet l'année avait commencé avec la Guerre de Modène. Avant même le déclenchement des hostilités, la foudre et une tempête avaient frappé le Capitole, semblant annoncer des événements terribles⁵⁴. La guerre s'était conclue par la défaite d'Antoine et la mort des deux consuls. On se consola de cette perte en célébrant des funérailles nationales aux consuls et on célébra la victoire. Mais la joie fut de courte durée et on redoutait le pire: un accord entre les Césariens. Et c'est bien le pire qui advint.

La terreur fut portée à son comble lorsqu'avant même que soient connues les dispositions qu'avaient adoptées les héritiers de César, la chasse à l'homme commença, nuitamment, à Rome et dans toute l'Italie pour faire exécuter les dix-sept – ou douze – personnages dont les IIIvirs estimaient qu'il fallait à tout prix se débarrasser, au nombre desquels Cicéron lui-même⁵⁵: selon Appien, la panique fut comparable à celle qui se produit dans une ville prise d'assaut, et le consul Pedius dut promettre par des annonces officielles nocturnes d'afficher, dès le jour venu, la liste précise et limitée des individus visés afin d'éviter les débordements extrêmes comme des incendies suicidaires.

Dès lors l'entrée dans Rome des Triumvirs, un par un, à un jour d'intervalle, chacun escorté d'une cohorte prétorienne et à la tête d'une légion ne fit rien pour arranger les choses d'autant que les troupes furent disposées sur l'ensemble du territoire de la ville. Et on imagine aisément l'atmosphère des comices réunis (sans observer les délais légaux) pour avaliser les décisions prises par les héritiers de César en créant une magistrature nouvelle le triumvirat *rei publicae constituendae*, exorbitante des pratiques constitutionnelles de la République à la fois par sa durée (cinq ans) et par ses contenus⁵⁶.

Un de ces contenus comportait la proscription. Les Romains s'attendaient certes à des règlements de compte, mais sans doute pas à un renouvellement de cette terrible procédure, «inventée» par Sylla, précisément parce que César avait montré qu'on pouvait faire preuve de *clementia* à un moment où, en revanche, on s'attendait à un renouvellement de cette forme terrible d'épuration⁵⁷. La proscription était d'autant plus inattendue qu'elle

⁵³ Cic., *Phil.* V, 31; VI, 2 & 9; Dio 46, 31, 2; Liu., *Per.* 118, 4.

⁵⁴ Dio 45, 17, 2-3.

⁵⁵ App., *BC* IV, 21.

⁵⁶ On verra là-dessus F. DE MARTINO [1993] et sur la question particulière de l'articulation des pouvoirs triumviraux avec les autres pouvoirs traditionnels (magistrats, Sénat, peuple) U. LAFFI [1993]. Une mise au point très claire, à la fois institutionnelle et politique, se trouve chez J.-M. RODAZ [1992].

⁵⁷ F. HINARD [1985], pp. 305-306.

avait été une procédure d'épuration, donc consécutive à une guerre civile. Or la guerre contre les tyrannicides n'avait pas encore commencé. On dispose d'un indice qui va dans ce sens: le consul Pedius, lui-même, cousin du jeune César, était convaincu que la liste des 17 personnages à éliminer à tout prix, qu'il avait entre les mains et qu'il publia, contre le souhait des triumvirs, ne se complèterait d'aucun autre nom⁵⁸. La chose était tout à fait vraisemblable puisque c'est lui-même qui avait fait passer la loi qui organisait les procès faits aux assassins de César et au nom de laquelle tous les auteurs et complices, plus quelques autres⁵⁹, avaient été condamnés⁶⁰. Et lorsqu'on lit, dans Appien, que ce brave Pedius mourut le même jour pour s'être fatigué à l'excès la nuit précédente, on a du mal à imaginer qu'il ne s'est pas lui-même donné la mort pour avoir imprudemment promis au nom de l'État qu'il n'y aurait pas d'autres victimes⁶¹. En d'autres termes, l'effet de surprise a été total et a joué un rôle déterminant dans le climat de terreur⁶²; et l'effet en fut renforcé de ce que, parmi les premières victimes, se trouvaient des proches des triumvirs (le frère de Lépide et l'oncle du jeune César) et de consuls désignés (L. Plotius Plancus frère de L. Munatius Plancus et L. Quinctius, beau-père de Cn. Asinius Pollio)⁶³: un procédé qui rappelle le massacre de Fimbria. Appien ne s'y est d'ailleurs pas trompé qui écrit: «Ce n'était pas seulement en raison de leur statut social qu'ils étaient inscrits avant les autres: c'était plutôt pour provoquer la terreur et pour ôter à qui que ce fût l'espérance de sauver quelqu'un»⁶⁴.

Par ailleurs, lorsqu'on y regarde de plus près, on s'avise que si les Triumvirs se réclamèrent du précédent de Sylla pour le recours à la proscription⁶⁵, il avaient introduit, dans cette procédure, des innovations qui confirment qu'elle était bien un moyen d'exercer la terreur dans la durée: à commencer par le fait que les listes affichées n'étaient pas closes puisqu'il était prévu

⁵⁸ App., *BC* IV, 25.

⁵⁹ Dio 46, 48, 3. Au nombre de ces quelques autres figuraient Sex. Pompée (*ibid.* § 4; App., *BC* IV, 404) et Cn. Domitius Ahenobarbus (App., *BC* V, 259). J'ai donné la liste: F. HINARD [1985], pp. 293-300.

⁶⁰ On trouvera les références à cette loi dans *LPPR* s. a. 43, p. 435.

⁶¹ App., *BC* IV, 27. Il est très significatif qu'Appien emploie une expression (ἐκ καμιάτου) voisine de celle utilisée par Dion Cassius (41, 48, 1) pour évoquer la mort de Bibulus en 48: ἐκκαμίων. Or on sait par Orose (5, 15, 10) que celui-ci s'était laissé mourir de faim par honte d'avoir laissé passer César en Épire.

⁶² On observera d'ailleurs que lorsque les futurs triumvirs rendirent compte de leur accord à leurs troupes, ils passèrent sous silence leur décision concernant la proscription: App., *BC* IV, 13; F. HINARD [1985], pp. 305-306.

⁶³ F. HINARD [1985], pp. 306-307.

⁶⁴ *BC* IV, 46.

⁶⁵ Comme pour l'intitulé de leur «magistrature»: E. GABBA [1993], notamment 127-131.

dans l'édit que quiconque aiderait un proscrit serait proscrit à son tour⁶⁶. Appien et Dion insistent d'ailleurs sur l'instabilité des listes dont il était aussi possible de se faire rayer⁶⁷, le dernier expliquant même que s'il est incapable de donner un chiffre de victimes c'est parce que les listes ont continuellement varié⁶⁸. Cette instabilité des listes avait pour conséquence que personne n'était à l'abri d'une dénonciation (même calomnieuse) aux triumvirs préluant à une inscription sur la liste ou d'une trahison pour les personnages déjà proscrits. Et d'ailleurs les dispositions prises à ce moment, qui différaient de celles qu'avaient édictées Sylla, prévoyaient que non seulement les *liberi proscriptorum* ne seraient pas inquiétés, mais que les fils pouvaient réclamer le dixième du patrimoine confisqué et les filles le vingtième⁶⁹. À l'évidence la solidarité familiale n'avait plus le même sens que quarante années plus tôt; et surtout, c'était un moyen de faciliter les trahisons à l'intérieur même d'une famille, ce qui s'avéra opératoire au moins pour le préteur L. Villius Annalis et le *praetorius* C. Toranius⁷⁰, tous deux dénoncés par leur fils. Et complémentaires à ces dispositions, l'édit précisait que l'esclave qui aurait facilité la capture de son maître serait affranchi et recevrait HS 40 000 et jouirait du *suffragium* dans la tribu de son patron⁷¹: là encore, les choses avaient changé parce que si on ne connaît, pour la première proscription, aucun exemple d'un esclave récompensé pour la dénonciation de son maître proscrit⁷², il n'en est pas de même pour celle de 43⁷³.

Au total, on constate donc que toutes les conditions du bouleversement de l'ordre social étaient réunies pour que s'installe un climat de terreur, et d'ailleurs Appien explique très clairement qu'à la différence de ce qui se passe dans une guerre, même une guerre civile, où l'on ne craint que l'ennemi ou l'adversaire, on se mettait à redouter, à l'intérieur même de sa famille, quelque vieille haine recuite ou quelque passion cupide qui pouvait vous

⁶⁶ App., BC IV, 43.

⁶⁷ Sur les radiations de la liste de proscription et notamment les questions de procédures qui se posent à leur propos, v. F. HINARD [1985], pp. 248-255.

⁶⁸ Atilius: App., BC IV, 129-130.

⁶⁹ Dio 47, 14, 1, qui précise aussi que les épouses devaient récupérer leur dot, mais qu'en réalité ce ne fut qu'un effet d'annonce, ce que semble confirmer Plut., *Ant.* 21, 4.

⁷⁰ F. HINARD [1985], pp. 545-548 n° 155 & 534-536 n° 138.

⁷¹ App., BC IV, 44. Sur cette question précise, v. E. GABBA [1993], p. 129 & G. POMA [1987], notamment pp. 161-163. En tout état de cause, la mention, dans les *Res Gestae* (25, 1), des trente mille esclaves rendus à leur maître ou exécutés, signifiait bien le retour à l'ordre social.

⁷² Lorsque Plutarque affirme que la récompense au *percussor* était versée «fût-ce un esclave qui tuait son maître, fût-ce un fils qui tuait son père» (*Sulla* 31, 7), on a toutes raisons de penser qu'il amalgame la seconde proscription avec la première.

⁷³ C'est le cas d'Haterius dénoncé par un de ses esclaves qui, avec la récompense acquit aux enchères les biens de son défunt maître. Entre autres dénonciations, on citera aussi celle d'Acilius (App., BC IV, 163) où celle des frères Ligarius (ibid. 88-89).

perdre à tout instant⁷⁴, d'autant qu'il était bien spécifié que tous les bénéficiaires des primes resteraient anonymes, leur nom ne devant pas figurer sur les registres des questeurs⁷⁵. Et il raconte une histoire qui illustre bien ce que pouvait être le climat ainsi créé: c'est celle d'un jeune homme de famille équestre qui apprit, le jour même où il prenait la toge virile, qu'il figurait sur les listes: abandonné par tous ses amis et même par sa mère qui ne voulut pas prendre le risque de le cacher, il quitta secrètement Rome et se trouva contraint de travailler dans une fabrique jusqu'au jour où, ne supportant plus cette servitude, il s'échappa et alla se livrer⁷⁶.

Mais on n'aura pas tout dit sur la terreur si on ne fait pas état des faits qui ont concerné toute la population traitée comme un gibier: à la différence de ce qui s'était passé en 82⁷⁷, c'étaient exclusivement des escadrons de soldats romains qui étaient lancés à la recherche des proscrits qu'ils tuaient sur place pour rapporter leur tête au Forum⁷⁸; et d'ailleurs les triumvirs entre autres raisons qu'il avaient de proscrire ont mis en avant le désir légitime de leurs soldats de tirer vengeance du fait qu'ils avaient été, eux aussi, déclarés ennemis publics⁷⁹. Mais dans le même temps, il est évident que la situation a aussi favorisé un certain nombre de règlements de comptes qui n'avaient rien à voir avec la proscription et lorsqu'Appien rapporte qu'on distinguait dans les rues le corps des proscrits de celui de victimes innocentes au fait que les premiers étaient privés de leur tête⁸⁰, il ne fait que confirmer cette impression que donnent, par ailleurs, les pillages auxquels on assista alors⁸¹.

Même si les triumvirs ne maîtrisaient pas un certain nombre de paramètres dans la situation ainsi créée (en particulier concernant l'approvisionnement), il ne fait pas de doute qu'ils comptaient bien asseoir leur pouvoir sur la terreur. Et s'il est vrai que Lépide n'avait pas bien saisi tout le parti qu'il y avait à tirer de la proscription, puisqu'il avait promis au Sénat qu'à

⁷⁴ BC IV, 54-55.

⁷⁵ App., BC IV, 44; Dio 47, 6, 4.

⁷⁶ BC 129-130.

⁷⁷ Même le réquisitoire prêté à César par Salluste au moment du débat sur les membres de la conjuration de Catilina prouve que les proscrits de 82 ont été exécutés dans les formes légales: *Nostra memoria, victor Sulla cum Damasippum et alios eiusmodi, qui malo rei publicae creuerant, iugulari iussit, quis non factum eius laudabat? Homines scelestos et factiosos, qui seditionibus rem publicam exagitaerant, merito necatos aiebant. Sed ea res magnae initium cladis fuit. Nam uti quisque domum aut uillam, postremo uas aut uestimentum alicuius concupiuerat, dabat operam ut is in proscriptorum numero esset. Ita illis quibus Damasippi mors laetitia fuerat paulo post ipsi trahabantur, neque prius finis iugulandi fuit quam Sulla omnes suos diuitiis expleuit.* Le verbe *trahabantur* ne permet aucun doute (Sall. *Cat.* 51, 32).

⁷⁸ Sénèque, *Ira* 9, 3, parle «des escadrons volant de tous côtés pour découvrir la retraite des proscrits». Sur cette question v. F. HINARD [1985], pp. 237-238.

⁷⁹ App., BC IV, 40-41.

⁸⁰ Ibid. 57.

⁸¹ Ibid. 55.

l'avenir on serait clément, le jeune César, lui, s'était empressé de préciser que, pour ce qui le concernait, il gardait tout liberté de proscrire à nouveau⁸². Ce qu'il s'empessa de faire au lendemain de la guerre de Pérouse en inscrivant sur la liste Ti. Claudius Nero⁸³ et quelques autres.

Cet état de terreur dura bien longtemps et il faudrait, pour en rendre compte, consacrer une étude détaillée aux mesures fiscales prises pour renflouer le trésor afin de payer les troupes: je renvoie simplement à la synthèse que C. Nicolet a consacrée à ces décisions qu'il présente comme de véritables «exactions»⁸⁴ à l'encontre de la population de l'Italie entière qui se considérait comme réduite à l'état de servitude⁸⁵. Mais des exactions qu'il faut évidemment compléter par le cantonnement des troupes et, bien sûr, les confiscations de territoires afin d'y installer les vétérans⁸⁶. Le tout s'aggravant, naturellement, de très sérieuses difficultés d'approvisionnement et d'accidents particulièrement inquiétants comme l'incendie d'un des lieux les plus sacrés de Rome: la *Regia*⁸⁷.

Et ce furent, en définitive, les mouvements populaires déclenchés par la famine⁸⁸ qui, en 39, amenèrent Antoine et le jeune César, fraîchement réconciliés, à négocier avec Sex. Pompée, négociation qui se termina par les accords de Misène, qui mettaient un terme à la proscription dont tous les survivants furent réintégrés dans l'intégralité de leurs droits (à l'exception des meutriers de César) et qui permettait de lever le blocus de l'Italie. Aussi bien que la violence des mouvements populaires qui contraignirent à la négociation, l'immense explosion de liesse populaire qui suivit l'annonce de l'accord donne la mesure de l'extraordinaire pression qui s'était exercée contre les populations de l'Italie toute entière depuis le déclenchement de la guerre de Pérouse: «Lorsque Rome et l'Italie en apprirent la nouvelle, ce fut une acclamation unanime pour célébrer la paix: on était délivrés de la guerre sur le territoire, de la conscription des fils, des exactions des garnisons, de la fuite des esclaves, du saccage des campagnes, des terres non cultivées et, par-dessus tout, de la famine qui avait tourmenté tout le monde à l'extrême»⁸⁹. Et le retour à Rome des grands personnages qui avaient

⁸² Suet., *Diu. Aug.* 27, 3.

⁸³ F. HINARD [1985], pp. 451-453, n° 41.

⁸⁴ C. NICOLET [1976], pp. 87-98.

⁸⁵ En ce sens on verra G. POMA [1987].

⁸⁶ Sur cette question, je ne peux que renvoyer à la synthèse très claire qu'en a donnée J.-M. RODDAZ [1988]. On verra aussi M. VOLPONI [1975] & L. J. F. KÉPPIE [1983].

⁸⁷ On ne sait rien sur cet incendie qui n'est signalé qu'à l'occasion de la reconstruction du bâtiment par Caluinus au lendemain de son triomphe: Dio 48, 42, 5.

⁸⁸ App., *BC V*, 280. Un résumé de ces pressions populaires se trouve dans C. VIRLOUVET [1985], p. 17.

⁸⁹ App., *BC V*, 314.

échappé au massacre de la proscription ajouta encore à la liesse⁹⁰.

On sait ce qu'il advint de cette paix, qui ne fut que de courte durée, et qu'il fallut la victoire contre Sex. Pompée et une année de mesures très strictes pour réduire le brigandage endémique en Italie⁹¹ pour qu'enfin se profile un avenir plus serein.

* * *

Je n'ai fait qu'esquisser quelque chose qui me paraissait manquer dans l'analyse des faits qui ont conduit Rome de la République à l'Empire. Et une chose essentielle: certes les modifications profondes dans la composition de l'aristocratie dirigeante vidée de son sang par les guerres intestines et les épurations (et, de façon non accessoire, les confiscations⁹²), l'établissement d'un pouvoir militaire clairement affirmé (étayé sur le fait que les légionnaires étaient des citoyens, voire les meilleurs d'entre eux puisque c'était sur leur valeur qu'avait été fondée la puissance de Rome), l'émergence des Italiens dans la vie civique, ont été des facteurs déterminants dans l'évolution des mentalités, comme aussi le spectacle des atrocités dont Rome avait été le témoin⁹³. Mais il fallait quelque chose de plus: la résignation d'un peuple. C'était bien sûr déjà la conclusion de Sir Ronald: «Il y a quelque chose de plus important que la liberté politique; et les droits politiques sont un moyen, non une fin en soi. Leur fin est d'assurer la sécurité de la vie et des biens: ce que la constitution de la Rome républicaine ne pouvait garantir. Usé et brisé par la guerre civile et par les troubles, le Peuple Romain était prêt à abandonner ce ruineux privilège de la liberté et à se soumettre, comme aux origines, à un gouvernement sévère ...»⁹⁴. J'ai souhaité apporter un modeste complément à cette grande œuvre en montrant que la soumission du peuple à un ordre nouveau ne pouvait s'obtenir qu'après qu'il aurait été longuement soumis à un régime de terreur qui remettait en cause tout l'ordre social et politique qu'il avait cru immuable.

Et, selon moi, ce régime de terreur a été sciemment organisé ou mis en scène par ceux-là mêmes qui espéraient en tirer un profit. Bien sûr ils

⁹⁰ Ibid. 317.

⁹¹ Ibid. 547.

⁹² On pourra voir, sur ce sujet, M. JACZYNOWSKA [1962].

⁹³ Cicéron le disait déjà en 80: «Arrachez-la de notre cité, juges, cette cruauté, ne tolérez pas qu'elle infecte plus longtemps la vie publique; sa nocivité ne consiste pas seulement en ce qu'elle est responsable de la disparition de tant de citoyens dans des conditions particulièrement atroces, mais en ce qu'elle a aussi effacé toute miséricorde chez les hommes les plus naturellement cléments, par accoutumance aux actes de méchanceté.» (*Pro Sex. Roscio* 154). On aurait tort de sous-estimer l'impact des horreurs de la guerre civile sur l'évolution des mentalités dans les dernières décennies de la République (comme je l'ai suggéré: F. HINARD [1984] & F. HINARD [à paraître en 2006]).

⁹⁴ R. SYME [1967 (1939)], p. 488.

n'étaient pas toujours entièrement maîtres de tous les paramètres de cette situation, on l'a dit, mais ils ont su en tirer parti. Et la grande différence qu'il y a entre Cinna et les triumvirs est que celui-là n'avait pas un projet politique clair, faute sans doute d'avoir bénéficié d'un exemple dont il aurait pu s'inspirer. Les triumvirs, eux, avaient l'exemple de César dont ils se réclamaient et dont ils prétendaient même qu'il leur conférait une parfaite légitimité, quitte pour le vainqueur à se démarquer ostensiblement, le moment venu, du caractère révolutionnaire de certains des actes de son père⁹⁵.

Bibliographie

- [1982], *La rivoluzione romana inchiesta: tra gli antichisti*, Naples, Bibl. di Labeo 6.
- E. BADIAN [1962], *Waiting for Sulla*, JRS 52, pp. 47-61, repr. in [1964], *Studies in Greek and Roman History*, Oxford, pp. 206-234.
- R.A. BAUMAN [1973], *The Hostis' Declarations of 88 and 87 B.C.*, Athenaeum 51, pp. 132-139.
- H. BENNETT [1923], *Cinna and his times; a critical and interpretative study of Roman history during the period 87-84 B.C.*, Menasha, Wis.
- H. BOTERMANN [1968], *Die Soldaten und die römische Politik in der Zeit von Caesars Tod bis zur Begründung des Zweiten Triumvirats*, München, Zetemata; Monographien zur klassischen Altertumswissenschaft 46.
- K.R. BRADLEY [1998 (1989)], *Slavery and Rebellion in the Roman World, 140 BC-70 BC*, Bloomington.
- G. BRIZZI [1997], *Storia di Roma. 1. Dalle origini ad Azio*, Bologne.
- P.A. BRUNT [1971], *Italian manpower, 225 B.C.-A.D. 14*, Oxford.
- P.A. BRUNT [1988], *The Fall of the Roman Republic and related essays*, Oxford.
- C.M. BULST [1964], *Cinnanum tempus, a reassessment of the dominatio Cinnae*, Historia 13, pp. 307-337.
- K. CHRIST [1979], *Krise und Untergang der römischen Republik*, Darmstadt.
- C. CORBELLINI [1976], *La presunta guerra tra Mario e Cinna e l'episodio dei Bardiei*, Aevum 50, pp. 154-156.
- F. DE MARTINO [1993], *Sugli aspetti giuridici del triumvirato*, in *Il triumvirato costituente alla fine della repubblica romana. Scritti in onore di Mario Attilio Levi*, A. GARA - D. FORABOSCHI (edd.), Côme, pp. 67-83, Biblioteca di Athenaeum 20.
- B. FRIER [1971], *Sulla's Propaganda and the Collapse of the Cinnan Republic*, AJPh 92, pp. 585-604.

⁹⁵ F. HINARD [1991], pp. 74-75.

- E. GABBA [1993], *Miscellanea triumvirale*, in *Il triumvirato costituente alla fine della repubblica romana. Scritti in onore di Marco Attilio Levi*, A. GARA - D. FORABOSCHI edd., Côme, pp. 127-134, Biblioteca di Athenaeum 20.
- E.S. GRUEN [1968], *Roman politics and the criminal courts, 149-78 B.C.*, Cambridge, Mass.
- T.P. HILLMAN [1997], *The serpent under the flower: Pompeius Strabo and Q. Sertorius, 89-87 B. C.*, in *Studies in Latin Literature and Roman History*, VIII, Bruxelles, pp. 85-115.
- F. HINARD [1984], *La male mort. Exécutions et statut du corps au moment de la première proscription*, in *Du châtement dans la cité. Supplices corporels et peine de mort dans le monde antique*, Rome, pp. 295-311, Collection de l'EFR 79.
- F. HINARD [1985], *Les Proscriptions de la Rome républicaine*, Rome, Collection de l'EFR 83.
- F. HINARD [1991], *De la République à l'Empire: révolution et restauration*, in *L'Idée de Révolution*, Paris, pp. 71-80.
- F. HINARD [à paraître en 2006], *Suicide et «Belle mort» à la fin de la République*, BICS.
- K.-J. HÖLKESKAMP [2004], *Rekonstruktionen einer Republik*, Munich.
- M. JACZYNOWSKA [1962], *The Economic Differentiation of the Roman Nobility at the End of the Republic*, *Historia* 11, pp. 486-499.
- L.J.F. KEPPIE [1983], *Colonisation and Veteran Settlement in Italy, 47-14 B.C.*, Londres.
- A. KNEPPE [1994], *Metus temporum. Zur Bedeutung von Angst in Politik und Gesellschaft der römischen Kaiserzeit des 1. und 2 Jhdts n. Chr.*, Stuttgart.
- U. LAFFI [1993], *Poteri triumvirali e organi repubblicani*, in *Il triumvirato costituente alla fine della Repubblica romana. Scritti in onore di Mario Attilio Levi*, A. GARA - D. FORABOSCHI (edd.), Côme, pp. 37-65, Biblioteca di Athenaeum 20.
- A.W. LINTOTT [1968], *Violence in republican Rome*, Oxford.
- A.W. LINTOTT [1992], *Cruelty in the Political Life of the Ancient World*, in *Crudelitas. The Politics of Cruelty in the Ancient and Medieval World*, T. VILJAMAA - A. TIMONEN - C. KRÖTZL edd., Krems, pp. 9-27.
- B. LIOU-GILLE [1999], *César, flamen Dialis destinatus*, *REA* 101, 3/4, pp. 433-459.
- T. LOPOSZKO [1979], *La famine à Rome en 57 avant J.-C.*, *QS* 5, 10, pp. 101-102.
- M. LOVANO [2002], *The Age of Cinna: Crucible of Late Republican Rome*, Stuttgart, *Historia Einzelschriften* 158.
- C. NICOLET, [1976], *Armée et politique à la fin de la République*, Séminaire de M. le Professeur Maurice Duverger, Université de Paris I, 26 p. dactylographiées.
- C. NICOLET [1976], *Tributum: recherches sur la fiscalité directe sous la république romaine*, Bonn, *Antiquitas* 1. Abhandlungen zur alten Geschichte 24.

- C. NICOLET [1980], *Legittimità di un interrogativo*, *Labeo* 26, 1, pp. 80-82, Numéro spécial: Inchiesta. La rivoluzione romana.
- G. POMA [1987], *Servi fuggitivi e schiavi magistrati in età triumvirale*, *Index* 15, pp. 149-174.
- J.-M. RODDAZ [1988], *Lucius Antonius*, *Historia* 37, 3, pp. 317-346.
- J.-M. RODDAZ [1992], *Imperium: nature et compétences à la fin de la République et au début de l'Empire*, *CG* 3, pp. 189-211.
- G. SAURON [1999], *Le suicide de Catulus et la naissance du deuxième style théâtral*, *Helmantica* 50, pp. 151-153, 677-696.
- R. SYME [1967 (1939)], *La Révolution romaine*, Paris.
- G.J. SZEMLER [1972], *The Priests of the Roman Republic. A study of interactions between Priesthoods and Magistracies*, Bruxelles, Collection Latomus 127.
- C. VIRLOUVET [1985], *Famines et émeutes à Rome, des origines de la République à la mort de Néron*, Rome, Collection de l'EFR 87.
- M. VOLPONI [1975], *Lo sfondo italico della lotta triumvirale*, Genova, Pubblicazioni dell'Istituto di storia antica e scienze ausiliarie dell'Università di Genova 13.
- Z. YAVETZ [1969], *Plebs and princeps*, London.